



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES**



14 novembre 2011

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Labelle tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances du Conseil dans la salle Wilfrid-Machabée, le quatorze novembre deux-mille-onze (14 novembre 2011) à laquelle étaient présents et formant le quorum:

MME	La conseillère Nadia Masse
MM	Le conseiller Claude Nantel
	Le conseiller Robert Bergeron
	Le conseiller Patrice Charrette
	Le conseiller Michel Lefebvre
	Le conseiller Claude Labonté

Sous la présidence du maire, monsieur Gilbert Brassard. Aussi présente, Mme Claire Coulombe, secrétaire-trésorière et directrice générale.

3. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par la secrétaire-trésorière, le maire déclare la séance ouverte. Il est 20 h.

4. RÉS. 313.11.2011 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Labonté
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour proposé en ajoutant les items suivants :

- 7.9 Appui à Plein-air Haute-Rouge;
- 10.1 Convention collective de travail entre la Municipalité de Labelle et le Syndicat des pompiers et pompières du Québec : Entente de principe et autorisation de signature;

**MUNICIPALITÉ DE LABELLE
ORDRE DU JOUR
SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2011**

- 1. Prière/Moment de réflexion**
- 2. Présences**
- 3. Ouverture de la séance**
- 4. Adoption de l'ordre du jour**
- 5. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 octobre 2011**
- 6. Appels d'offres et soumissions**
 - 6.1 Travaux relatifs à l'appel d'offres numéro 2011-05 : approbation des comptes soumis et des ordres de changement numéros 3, 4, 7, 8, 9, 10 et 11;



7. Administration, finances et ressources humaines

- 7.1. Dépôt du rapport du maire sur la situation financière de la Municipalité 2011 et dépôt de la liste des contrats conformément à l'Article 955 du Code municipal;
- 7.2. Publication du rapport du maire sur la situation financière de la Municipalité 2011;
- 7.3. Permanence de M. Stéphane Labelle à titre de mécanicien-opérateur;
- 7.4. Mandat à imprimerie L'Artographe pour l'impression de l'*Info municipale* et de l'*Info budget*;
- 7.5. Autorisation de demander une marge de crédit à la Caisse populaire pour couvrir les transactions régulières de la Municipalité;
- 7.6. Embauche d'une directrice du Service des loisirs et du tourisme;
- 7.7. Bail relatif à la concession d'un service de restauration, et de gîte pour les visiteurs de la gare de Labelle;
- 7.8. Quittance subrogatoire : Autorisation de signature;
- 7.9. *Appui à Plein-Air Haute-Rouge*;

8. Travaux publics

- 8.1. Mise sur pied de nouvelles règles sur le déneigement et implantation de quartiers blancs dans quelques rues du village;
- 8.2. Installation d'une porte automatisée pour personne à mobilité réduite pour la salle Wilfrid-Machabée;
- 8.3. Autorisation de dépenses pour décorations de Noël;

9. Urbanisme et environnement

- 9.1. Demande de dérogation mineure numéro 2011-037 sur le lot 31-45, rang A, dans le canton de Labelle situé au 3494, chemin du Lac-de-L'Abies (0017-64-6475);
- 9.2. Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2011-040 concernant la propriété sise au 145, rue du Collège constituée des lots 16-80-P et 16-51, dans le cadastre du Village (0926-79-8303);
- 9.3. Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2011-041 concernant la propriété sise au 27, rue du Couvent constituée du lot 340, dans le cadastre du Village (0926-69-2879);
- 9.4. Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2011-042 concernant la propriété sise au 5685, boulevard du Curé-Labelle, rang B, dans le canton de Joly (1025-39-3234);

10. Sécurité incendie et sécurité publique

- 10.1 *Convention collective de travail entre la Municipalité de Labelle et le Syndicat des pompiers et pompières du Québec : Entente de principe et autorisation de signature*

11. Loisirs, culture et tourisme

12. Bibliothèque

13. Période de questions et réponses

14. Avis de motion et règlements

- 14.1. Adoption du règlement numéro 2011-207 constituant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Labelle;
- 14.2. Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 2011-208 relatif à l'appropriation des sommes requises et à l'imposition des taxes et compensations pour rencontrer les obligations de la Municipalité pour l'exercice financier 2012;

15. Comptes

- 15.1. Approbation des comptes du mois d'octobre 2011;
- 15.2. Ratification de la liste des déboursés;
- 15.3. Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil;
- 15.4. Dépôt du rapport comparatif des revenus et dépenses 2011 versus 2010 pour la période du 1^{er} janvier au 31 octobre;
- 15.5. Dépôt de l'état comparatif des prévisions budgétaires adoptées versus les prévisions réelles anticipées;
- 15.6. Adoption de la liste des comptes à recevoir;



- 16. **Varia**
- 17. **Période de questions et réponses**
- 18. **Levée de la séance ordinaire**

5. **RÉS. 314.11.2011 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
 SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2011**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 octobre 2011 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 octobre 2011 soit approuvé tel que rédigé par Mme Claire Coulombe, secrétaire-trésorière.

Adoptée

6.1 **RÉS. 315.11.2011 TRAVAUX RELATIFS À L'APPEL D'OFFRES NUMÉRO
 2011-05 : APPROBATION DES COMPTES SOUMIS ET
 DES ORDRES DE CHANGEMENT NUMÉROS 3, 4, 7, 8, 9,
 10 ET 11**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'approuver le décompte final des travaux réalisés dans le cadre de l'appel d'offres numéro 2011-05 et d'autoriser un deuxième paiement d'un montant de 188 348,33 \$ plus les taxes à « Les Entreprises Guy Desjardins inc. », le tout conformément au document préparé par M. Jude Tremblay, ingénieur de la firme SMi, en date du 26 octobre 2011.

D'approuver les ordres de changement numéros 3, 4, 7, 8, 9, 10 et 11 émis par M. Jude Tremblay, ingénieur responsable de la surveillance des travaux, impliquant des dépenses de 21 971,76 \$ plus les taxes à ajouter au mandat initial mais incluses dans le paiement ci-haut mentionné.

Adoptée

7.1 **DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE 2011
 DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 955 DU
 CODE MUNICIPAL**

Tel que prévu à l'article 955 du Code municipal, je vous présente maintenant la situation financière de la Municipalité de Labelle.

Situation financière au 31 décembre 2010

Le vérificateur de la Municipalité a confirmé dans son rapport les résultats suivants :



2010

Revenus	
Fonctionnement	4 737 369 \$
Investissement	25 000 \$
Charges	<u>4 652 227 \$</u>
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice	110 142 \$
Revenus d'investissement	(25 000 \$)
Conciliation a des fins fiscales	<u>80 668 \$</u>
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	165 810 \$
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté :	
Excédent au début de l'exercice	120 797 \$
Résultat de l'exercice	165 810 \$
Affectation de l'exercice	<u>(125 634 \$)</u>
Excédent à la fin de l'exercice	160 973 \$

Situation financière au 31 décembre 2011

Quant aux résultats de l'exercice 2011 selon les données financières au 31 octobre 2011, nous prévoyons atteindre l'équilibre budgétaire.

Plan triennal d'immobilisation 2011-2012-2013 (comprenant les réalisations anticipées au 31 décembre 2011) :

	au 2011-12-31	2011	2012	2013
Administration	8 543 \$	29 000 \$	10 925 \$	5 000 \$
Incendie	- \$	9 500 \$	3 500 \$	3 500 \$
Travaux publics	984 956 \$	600 175 \$	225 000 \$	225 000 \$
Hygiène du milieu	86 668 \$	- \$	137 600 \$	- \$
Urbanisme et développement	41 847 \$	10 000 \$	- \$	- \$
Loisirs et culture	750 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$
Total	1 122 763 \$	651 675 \$	380 025 \$	236 500 \$

Traitement des élus municipaux (rémunération et allocation de dépenses des élus pour l'année 2011) :

Maire	Municipalité	Rémunération	16 918.74 \$	25 378.11 \$
		Allocation de dépenses	8 459.37 \$	
	MRC des Laurentides	Rémunération	1 526.07 \$	2 289.10 \$
		Allocation de dépenses	763.03 \$	
Conseillers	Municipalité	Rémunération	5 639.98 \$	8 459.97 \$
		Allocation de dépenses	2 819.99 \$	

Liste des contrats de 25 000 \$ et plus

Conformément à l'article 955 du Code, je dépose la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ que la Municipalité a conclu entre le 16 novembre 2010 et le 14 novembre 2011. Je dépose également une liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus au cours de la même période avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.



Principales réalisations de 2011:

Administration, finance et gestion des ressources humaines

- Adoption de la politique familiale et de la démarche MADA (Municipalité amie des aînés) suite à une vaste consultation auprès de notre population;
- Présentation de la programmation des travaux et acceptation de celle-ci par le MAMROT et le MTQ pour la réalisation de travaux sur la rue du Collège (remplacement de 300 mètres de conduites d'aqueduc et travaux de pavage, de construction de trottoirs, aménagement d'une virée pour autobus scolaires et aménagements paysagers sur les rues du Collège et des Loisirs) et obtention d'une aide financière de 767 971 \$ pour la réalisation de ces travaux dans le cadre du programme TECQ;
- Confirmation de l'embauche du concierge;
- Aide financière conjointe avec d'autres partenaires pour le maintien de médecins à Labelle;
- Fourniture d'une aide technique et financière pour la construction de la Résidence du Presbytère;
- Conclusion d'une entente avec la Municipalité de La Minerve relative à la collecte des matières résiduelles sur la rive Ouest du lac Labelle par la Municipalité de La Minerve;
- Règlement du dossier des limites territoriales entre les Municipalités de Labelle et de La Minerve;
- Adoption d'un code d'éthique pour les élus municipaux;
- Suite à l'annonce de la fermeture du seul salon funéraire à Labelle, conclusion d'une entente avec les salons funéraires Guay pour l'utilisation de la Chapelle du Centre communautaire faisant ainsi en sorte que ces services sont toujours offerts à Labelle;
- Conclusion d'une nouvelle entente avec la Fabrique pour l'utilisation des locaux du Centre communautaire.

Sécurité publique

- Adoption d'un nouveau règlement sur le brûlage;
- Embauche de 4 nouveaux pompiers à temps partiel pour le Service de sécurité incendie de Labelle;
- Demande d'autorisation pour l'aménagement de 4 nouvelles bornes sèches et aménagement d'une borne au lac Labelle, les autres devant être aménagées l'an prochain à cause de l'obtention tardive des autorisations;
- Signature d'une entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie et pour l'utilisation des pinces de désincarcération avec la Ville de Rivière-Rouge.

Travaux publics

- Réalisation de travaux d'aqueduc sur la rue du Collège par les employés municipaux;
- Rechargement de gravier sur divers chemins dans le cadre de la subvention pour l'aide à l'amélioration du réseau routier municipal du MTQ;
- Réalisation de travaux de stabilisation sur le chemin du Moulin;
- Embauche d'un mécanicien-opérateur;
- Acquisition d'une caméra pour égout aidant la localisation des bris sur le réseau;
- Acquisition d'une pelle sens unique pour un camion F-350;
- Acquisition d'une fourche et d'un pouce pour la rétro-caveuse;
- Scellement de fissures sur les chemins du Moulin et du Lac-Labelle.



Urbanisme, environnement et développement

- Embauche d'un inspecteur en environnement pour une 2^e année (M. Martin Ouimet);
- Embauche de Mme Anne-Marie Legault-Provost à titre de directrice adjointe du Service de l'urbanisme en remplacement de M. Charles-Élie Barrette;
- Adoption du règlement numéro 2011-204 (et réalisation d'une consultation publique) relatif aux PIIA (Plan d'implantation et d'intégration architecturale) ayant pour objet d'assujettir les demandes de permis de construction, de lotissement et de certificats d'autorisation à une évaluation qualitative, afin d'assurer la qualité de l'implantation et de l'intégration architecturale d'un projet, en tenant compte des particularités dans 3 secteurs (Gare, noyau villageois et boul. du Curé-Labelle);
- Distribution d'arbres et de récupérateurs d'eau de pluie aux citoyens;
- Réalisation des travaux d'aménagement du Sentier national suite à l'obtention d'une aide financière de 50 000 \$ dans le cadre du programme de mise en valeur du milieu forestier – volet 2;
- Participation aux activités des organismes de bassin versant (PROMA et Rivière Rouge, Petite-Nation et Saumon);
- Suite à une assemblée de consultation publique tenue le 27 octobre, implantation de quartiers blancs où l'épandage de sable et de sels de voirie est limité.

Tourisme, loisirs et famille

- Tenue du symposium Le Campagn'art les 16 et 17 juillet 2011;
- Participation de la Municipalité à la tenue du Championnat canadien d'Enduro les 10 et 11 septembre 2011;
- Exposition artisanale de Labelle du 18 au 20 novembre 2011;
- Réalisation d'une étude de faisabilité pour le réaménagement futur du Centre communautaire;

Bibliothèque et culture

- Augmentation de la collection jeunesse à la bibliothèque.

Les principales orientations 2012 :

- Dossier de contournement de la route 117 avec le MTQ;
- Aménagement du noyau villageois en lien avec le contournement;
- Préparation et mise en œuvre d'un plan d'action pour assurer le suivi du plan d'ensemble du parc des Cheminots;
- Mise en œuvre du plan d'action de la politique familiale et de la démarche Municipalité amie des aînés;
- Continuité et amélioration de la protection de l'environnement, particulièrement des lacs;
- Étude sur les diverses possibilités de financement pour l'aménagement d'un nouveau bureau d'accueil touristique au Parc René-Lévesque;
- Réalisation des aménagements paysagers suite aux travaux sur la rue du Collège;
- Rafranchissement du site Internet de la Municipalité;
- Réparation d'une section du réseau d'aqueduc sur le chemin de la Gare;
- Poursuite du programme d'implantation de quartiers blancs;
- Poursuite des démarches pour que le circuit Ironman passe par Labelle;
- Poursuite des démarches pour le développement du secteur de La Cachée dans le Parc du Mont-Tremblant;
- Demeurer à l'écoute des citoyennes et citoyens de Labelle.

Le budget de fonctionnement 2012, les principaux projets ainsi que le programme triennal d'immobilisation seront adoptés lors de la séance extraordinaire qui se tiendra le 12 décembre prochain.



CONSIDÉRANT QUE chaque édition mensuelle de *l'Info municipale* est imprimée à environ mille-quatre-cent-soixante (1 460) copies et que chaque édition mensuelle compte en moyenne douze (12) pages;

CONSIDÉRANT QUE *l'Info budget* est imprimée à trois mille (3 000) copies annuellement;

CONSIDÉRANT QUE suite à la demande de prix auprès de deux imprimeurs de la région, *Imprimerie l'Artographe* s'est avéré le plus bas soumissionnaire conforme selon sa soumission du 31 octobre 2011;

Il est PROPOSÉ par la conseillère Nadia Masse
APPUYÉE par le conseiller Claude Labonté
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De mandater pour, l'année 2012, *Imprimerie l'Artographe* pour l'impression de *l'Info municipale* et de *l'Info budget*, et ce, conformément à sa soumission du 31 octobre 2011.

Adoptée

7.5 RÉS. 319.11.2011 AUTORISATION DE DEMANDER UNE MARGE DE CRÉDIT À LA CAISSE POPULAIRE POUR COUVRIR LES TRANSACTIONS RÉGULIÈRES DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT les besoins de liquidités anticipés par la Municipalité pour 2011 et 2012;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre
APPUYÉ par le conseiller Robert Bergeron
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire une demande de marge de crédit à la *Caisse Populaire Desjardins de La Rouge* afin de couvrir les transactions régulières de la Municipalité à son compte d'opération courant de un million de dollars (1 000 000\$).

Adoptée

7.6 RÉS. 320.11.2011 EMBAUCHE D'UNE DIRECTRICE DU SERVICE DES LOISIRS ET DU TOURISME

CONSIDÉRANT l'affichage du poste de directeur des loisirs et du tourisme;

CONSIDÉRANT QUE suite aux entrevues passées pour ce poste, Mme Belinda Proulx a été retenue;

Il est PROPOSÉ par la conseillère Nadia Masse
APPUYÉE par le conseiller Robert Bergeron
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'embaucher Mme Belinda Proulx à titre de directrice du Service des loisirs et du tourisme à compter du 21 novembre 2011, et ce, selon les termes et conditions prévus au contrat de travail.

Que M. Gilbert Brassard, maire, et Mme Claire Coulombe, directrice générale, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Labelle, ledit contrat de travail.

Adoptée



7.7 **RÉS. 321.11.2011 BAIL RELATIF À LA CONCESSION D'UN SERVICE DE RESTAURATION ET DE GÎTE POUR LES VISITEURS DE LA GARE DE LABELLE**

CONSIDÉRANT les démarches faites par le comité de la gare afin de trouver un nouveau concessionnaire pour la concession d'un service de restauration, et de gîte pour les visiteurs de la gare de Labelle;

CONSIDÉRANT les discussions entre les 3 parties à l'entente depuis le mois de septembre 2011;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'entériner la signature, en date du 3 novembre 2011, du bail relatif à la concession d'un service de restauration et de gîte pour les visiteurs de la gare de Labelle par M. Gilbert Brassard, maire, et Mme Claire Coulombe, directrice générale, avec MM Yves Poulin et Claude Dumontier, représentants du comité de la gare et Demonette communications inc. représenté par Mme Daniele Monette, pour une durée de 5 ans à partir du 1^{er} décembre 2011.

Adoptée

7.8 **RÉS. 322.11.2011 QUITTANCE SUBROGATOIRE : AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble situé au 7218-7220, boul. du Curé-Labelle a été vendu le 1^{er} août 2011 et que l'ancien propriétaire a omis d'acquitter les taxes dues;

CONSIDÉRANT le Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de la chambre des notaires du Québec, à titre d'assureur du notaire Silvano Gabrielli, versera à la Municipalité de Labelle la somme de 9 353,30 \$ représentant les arrérages de taxes impayées par le vendeur au moment de la signature de l'acte de vente et les intérêts et pénalités accumulés;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'autoriser la directrice générale, après encaissement de la somme de 9 353,30 \$, à signer pour et au nom de la Municipalité le Labelle, la quittance subrogatoire par laquelle elle donne quittance totale et finale au notaire Silvano Gabrielli ainsi qu'au fonds d'assurance responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec.

Adoptée

7.9 **RÉS. 323.11.2011 APPUI À PLEIN-AIR HAUTE-ROUGE**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Labonté
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'appuyer Plein Air Haute-Rouge dans leur projet de gestion récréative de la rivière Rouge présenté dans le cadre du Fonds de développement régional, secteur loisirs.

Adoptée



Modifiée par rés. 278.11.2014

Modifiée par rés. 008.01.2012

8.1

RÉS. 324.11.2011

MISE SUR PIED DE NOUVELLES RÈGLES SUR LE DÉNEIGEMENT ET IMPLANTATION DE QUARTIERS BLANCS DANS QUELQUES RUES DU VILLAGE

CONSIDÉRANT QUE les sels de voirie sont classés comme produits toxiques dans le cadre de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* et qu'ils ont plusieurs impacts négatifs sur l'environnement et les infrastructures;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire diminuer son empreinte écologique sur le déneigement en diminuant les quantités d'abrasifs utilisés;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire établir sur son territoire des quartiers blancs dans lesquels l'épandage de sel serait éliminé et la quantité de sable considérablement réduite, tout en assurant la sécurité des usagers;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place d'un tel programme constituerait un très grand pas en avant pour l'environnement, mais également des économies énormes pour la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation sur les quartiers blancs a eu lieu le 27 octobre dernier et que personne ne s'est prononcé contre le projet;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Labonté
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De modifier les règles de déneigement en réduisant l'épandage de sel sur les différentes rues de la Municipalité et en entretenant les trottoirs avec du gravier 1/8" net.

De mettre en place un projet pilote de quartier blanc sur le territoire de la Municipalité de Labelle dont le but consiste à éliminer l'épandage de sel et à réduire considérablement l'épandage de sable, qui lui, sera fait aux intersections, courbes et pentes;

Qu'afin d'assurer la sécurité des usagers, en période de verglas ou de redoux, les quartiers blancs soient entretenus normalement;

Que les rues visées soient :

- | | |
|---------------------------------|------------------|
| - Rue Alarie (dernière section) | - Rue Nantel |
| - Rue de la Montagne | - Rue Pagé |
| - Rue de la Belle-Pente | - Rue Orban |
| - Rue de l'aéroport | - Rue Jubinville |

De procéder à l'installation d'enseignes avisant les automobilistes d'adapter leur conduite en conséquence.

Adoptée

8.2

RÉS. 325.11.2011

INSTALLATION D'UNE PORTE AUTOMATISÉE POUR PERSONNE À MOBILITÉ RÉDUITE POUR LA SALLE WILFRID-MACHABÉE

CONSIDÉRANT QUE ce projet fait parti du « Plan d'action 2011 » et a été approuvé par le Conseil;

CONSIDÉRANT QUE ce projet devrait être réalisé en l'an 2011;



CONSIDÉRANT QUE le prix de « Besam Canada » est le moins dispendieux;

Il est PROPOSÉ par la conseillère Nadia Masse
APPUYÉE par le conseiller Claude Labonté
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'autoriser l'achat d'une porte automatisée pour personne à mobilité réduite à Besam Canada pour un montant de 5 300 \$ plus taxes, conformément à sa soumission du 16 septembre 2011.

Adoptée

8.3

**RÉS. 326.11.2011 AUTORISATION DE DÉPENSES POUR
 DÉCORATIONS DE NOËL**

CONSIDÉRANT QU'il est plus avantageux à long terme pour la Municipalité d'acquérir des décorations de Noël qui pourront être réutilisées d'année en année;

CONSIDÉRANT QUE des demandes de prix ont été faites par le Comité d'horticulture et d'embellissement;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'autoriser l'achat de décorations de Noël chez Leblanc Illuminations au coût de 11 542,17 \$ plus les taxes.

D'autoriser une dépense n'excédant pas 1 000 \$ pour la fabrication de supports pour les sapins de Noël par Les Entreprises JOFI enr.

D'autoriser l'ajout de prises électriques et de transformateurs pour l'installation des décorations par M. A. Gauthier électricien inc. au coût de 1 375 \$ plus les taxes.

D'entériner l'achat de 21 sapins de Noël chez Plantation Fernet au coût de 877 \$ plus les taxes.

D'autoriser l'achat d'environ 105 ensembles de lumières de Noël (5 par sapin) pour un coût approximatif de 2 000 \$.

Que cette dépense soit prise à même le budget d'embellissement de la Municipalité.

Adoptée

9.1

**RÉS. 327.11.2011 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO
 2011-037 SUR LE LOT 31-45, RANG A, DANS LE
 CANTON DE LABELLE SITUÉ AU 3494, CHEMIN DU
 LAC-DE-L'ABIES (0017-64-6475)**

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour objet une dérogation de 1,75 mètre pour avoir construit une galerie dans la rive;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment principal a été reconstruit au même endroit en respectant les règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'il y avait une véranda avant la démolition du bâtiment principal de la même dimension que la galerie existante;

CONSIDÉRANT QUE la présence d'un haut talus en roc fait en sorte qu'il n'y a pas d'impact négatif de la présence de la galerie en rive;



CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure respecte les autres dispositions des articles 145.1 à 145.8 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et du règlement municipal numéro 2009-178 ;

CONSIDÉRANT la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro 078.09.2011 recommandant au Conseil d'accepter cette dérogation;

CONSIDÉRANT QUE jusqu'à ce jour personne ne s'est prononcé à l'encontre de cette demande de dérogation mineure et que suite à l'annonce par le maire de la présente demande au cours de cette session du conseil personne ne s'est prononcé à l'encontre de ladite demande de dérogation mineure;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'accepter la dérogation de 1,75 mètre pour l'empiètement d'une galerie dans la rive, sur le lot 31-45, rang A, dans le Canton de Joly situé au 3494, chemin du Lac-de-L'Abies (0017-64-6475).

Adoptée

**9.2 RÉS. 328.11.2011 DEMANDE DE PLAN D'IMPLANTATION ET
D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO
2011-040 CONCERNANT LA PROPRIÉTÉ SISE AU
145, RUE DU COLLÈGE CONSTITUÉE DES LOTS 16-
80-P ET 16-51, DANS LE CADASTRE DU VILLAGE
(0926-79-8303)**

CONSIDÉRANT QUE la production d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale est obligatoire depuis le 21 mars 2011;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale proposé répond aux normes de la réglementation d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 307.09.2011 qui demandait de revoir le revêtement extérieur du bâtiment principal, de l'agrandissement du bâtiment principal et du garage;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale proposé répond aux objectifs du règlement 2011-204, intitulé Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

CONSIDÉRANT la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro 084.11.2011 recommandant au Conseil d'accepter ledit plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale secteur Noyau villageois tel que proposé par le demandeur avec un revêtement extérieur du bâtiment principal, du garage et de l'agrandissement du bâtiment principal en canexel de couleur Yellowstone et crème, sis à la propriété suivante :

- 145, rue du Collège (lots 16-80-P et 16-51 du cadastre du Village).

Adoptée



9.3 RÉS. 329.11.2011 DEMANDE DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 2011-041 CONCERNANT LA PROPRIÉTÉ SISE AU 25, RUE DU COUVENT CONSTITUÉE DU LOT 340 DANS LE CADASTRE DU VILLAGE (0926-69-2879)

CONSIDÉRANT QUE la production d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale est obligatoire depuis le 21 mars 2011;

CONSIDÉRANT QUE la demande est pour la rénovation de la galerie à l'entrée du presbytère et la construction d'une terrasse dans la cour avant;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale proposé répond aux normes de la réglementation d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale proposé répond aux objectifs et à la majorité des critères d'évaluation du règlement 2011-204, intitulé Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

CONSIDÉRANT la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro 085.10.2011 recommandant au Conseil d'accepter ledit plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale secteur «Noyau villageois» tel que proposé par la demanderesse pour la rénovation de la galerie à l'entrée du presbytère et la construction d'une terrasse en cour avant, sises à la propriété suivante :

- 25, rue du Couvent (lot 340 dans le cadastre du Village) pour la construction d'une terrasse en cour avant.

Que l'architecture de la galerie et de la terrasse s'harmonisent et que les balustrades et les barotins s'apparentent le plus possible de celles d'origine datant de 1950.

Adoptée

9.4 RÉS. 330.11.2011 DEMANDE DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 2011-042 CONCERNANT LA PROPRIÉTÉ SISE 5685, BOULEVARD DU CURÉ-LABELLE CONSTITUÉE DU LOT 21A-5, RANG B, DANS LE CANTON DE JOLY (1025-39-3234)

CONSIDÉRANT QUE la production d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale est obligatoire depuis le 21 mars 2011;

CONSIDÉRANT QUE la demande est pour la construction d'un nouveau bâtiment d'ébénisterie;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale proposé répond aux normes de la réglementation d'urbanisme en vigueur;



CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale proposé ne répond pas aux objectifs pour le revêtement extérieur du bâtiment et à l'aménagement paysager des critères d'évaluation du règlement 2011-204, intitulé Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro 086.10.2011 recommandant au Conseil de refuser ledit plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De refuser le plan d'implantation et d'intégration architecturale secteur «Boulevard du Curé-Labelle» tel que proposé par le demandeur pour la construction d'un nouveau bâtiment principal sis à la propriété suivante :

- 5685, boulevard du Curé-Labelle (lot 21A-5, rang B, canton de Joly) pour la construction d'un nouveau bâtiment principal commercial artériel lourd.

De changer le type de revêtement extérieur du bâtiment en bois ou de type canexel pour la partie avant du bâtiment sur les trois murs et de fournir un plan d'aménagement paysager du terrain comprenant arbres et arbustes.

De permettre l'émission du permis de construction, afin que le propriétaire débute les travaux, mais de refaire une demande pour le revêtement extérieur, sur le choix des couleurs et d'un plan d'aménagement paysager du terrain.

Adoptée

10.1 RÉS. 331.11.2011 CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE LABELLE ET LE SYNDICAT DES POMPIERS ET POMPIÈRES DU QUÉBEC : ENTENTE DE PRINCIPE ET AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE la convention collective de travail des pompiers de la Municipalité de Labelle a pris fin le 31 décembre 2010 et qu'il y a lieu d'en adopter une nouvelle;

CONSIDÉRANT l'entente de principe intervenue entre les parties le 11 novembre 2011;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre
APPUYÉ par la conseillère Nadia Masse
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'accepter le texte de la nouvelle convention collective de travail entre la Municipalité de Labelle et le Syndicat des pompiers et pompières du Québec et d'autoriser le maire, monsieur Gilbert Brassard ainsi que la directrice générale, madame Claire Coulombe, à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents nécessaires à l'adoption de la nouvelle convention collective pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2014.

Adoptée

13. PÉRIODE DE QUESTIONS ET RÉPONSES



14.1

**RÉS. 332.11.2011 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2011-207
CONSTITUANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE
DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE
LABELLE**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter un nouveau code d'éthique et de déontologie pour les élus de la Municipalité de Labelle, conformément aux dispositions de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion à cet effet a été donné à la séance régulière du 17 octobre 2011 par M. le conseiller Michel Lefebvre

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement constituant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Labelle a été présenté, également par M. le conseiller Michel Lefebvre, à la séance régulière du 17 octobre 2011;

CONSIDÉRANT QU'un avis contenant un résumé du projet, la mention de la date, de l'heure et du lieu de la séance de l'adoption du règlement a été publié le 18 octobre 2011;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu ledit projet de règlement dans les délais requis, l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre
APPUYÉ par la conseillère Nadia Masse
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'adopter le Règlement numéro 2011-207 constituant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Labelle.

De transmettre, conformément aux dispositions de la Loi, une copie conforme du règlement numéro 2011-207 à la Direction régionale du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Adoptée

14.2

**AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2011-208
RELATIF À L'APPROPRIATION DES SOMMES REQUISES ET À L'IMPOSITION
DES TAXES ET COMPENSATIONS POUR RENCONTRER LES OBLIGATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'EXERCICE FINANCIER 2012**

Le conseiller Robert Bergeron donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce Conseil, du règlement numéro 2011-208 relatif à l'appropriation des sommes requises et à l'imposition des taxes et compensations pour rencontrer les obligations de la Municipalité pour l'exercice financier 2012.

15.1

**RÉS. 333.11.2011 APPROBATION DES COMPTES DU MOIS
D'OCTOBRE 2011**

CONSIDÉRANT l'examen des comptes par la commission des finances;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Robert Bergeron
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'approuver la liste suggérée des paiements des comptes au montant de deux-cent-quatre-vingt-seize-mille-neuf-cent-quatre-vingt-onze dollars et quinze cents (296 991.15 \$) comprenant notamment les comptes à payer de deux mille et plus suivants :



➤ ABC Rive-Nord inc.	4 921,56 \$
➤ Agrégats de Labelle inc.	4 109,13 \$
➤ Daniel Bédard, excavation	3 759,53 \$
➤ Cargill limited	7 534,78 \$
➤ CMP Mayer inc.	3 744,15 \$
➤ Dubé Guyot inc., avocats	5 202,07 \$
➤ Entreprises Guy Desjardins inc.	214 575,84 \$
➤ Fabrique Paroisse N-Dame-de-la-Rouge	10 000,00 \$
➤ Mutuelle des municipalités du Québec	2 500,00 \$
➤ Plomberie Roger Labonté inc.	4 839,59 \$
➤ Pompage sanitaire Mont-Tremblant	5 709,92 \$
➤ Société Raynald Mercille	2 748,55 \$
➤ Ville de Mont-Tremblant	3 645,60 \$

Adoptée

15.2 **RÉS. 334.11.2011 RATIFICATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS**

CONSIDÉRANT l'examen de la liste des déboursés fait par la commission des finances;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
 APPUYÉ par le conseiller Robert Bergeron
 ET RÉSOLU à l'unanimité :

De ratifier les déboursés au montant de trois-cent-un-mille-trois-cent-soixante-seize dollars et vingt-sept cents (301 376,27 \$) portant les numéros de prélèvements automatiques de 2863 à 2903 et les numéros de chèques de 33242 à 33376 comprenant notamment les déboursés de deux mille et plus suivants :

➤ Ass. des propriétaires de la rive Ouest du lac Labelle	50 000,00 \$
➤ Ass. des propriétaires de la rive Ouest du lac Labelle	50 000,00 \$
➤ Ministre du revenu du Québec	12 749,48 \$
➤ Hydro-Québec	3 921,67 \$
➤ Hydro-Québec	2 059,24 \$
➤ 9077-2146 Québec inc.	39 910,39 \$
➤ L'Industrielle Alliance	17 737,06 \$
➤ SSQ Groupe financier	4 280,17 \$
➤ 9175-7146 Québec inc.	2 000,00 \$
➤ Cormier Pascal	2 000,00 \$
➤ Leduc Flavien, Forget Murielle	2 219,83 \$
➤ Ass. des propriétaires de la rive Ouest du lac Labelle	50 000,00 \$
➤ Ministre du revenu du Québec	17 191,16 \$
➤ Receveur général du Canada	10 890,19 \$
➤ Hydro-Québec	3 039,04 \$
➤ Sonic Co-op/FCDQ carte	4 849,88 \$

Adoptée

15.3 **DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

Conformément aux articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le maire Gilbert Brassard ainsi que les conseillers Robert Bergeron, Patrice Charette, Claude Labonté, Michel Lefebvre, Claude Nantel et la conseillère Nadia Masse ont déposé leur formulaire de divulgation de leurs intérêts pécuniaires.



15.4 **DÉPÔT DU RAPPORT COMPARATIF DES REVENUS
ET DÉPENSES 2011 VERSUS 2010 POUR LA
PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 OCTOBRE**

Conformément à la Loi, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil le rapport comparatif des revenus et dépenses 2011 versus 2010 pour la période du 1^{er} janvier au 31 octobre.

15.5 **DÉPÔT DE L'ÉTAT COMPARATIF DES PRÉVISIONS
BUDGÉTAIRES ADOPTÉES VERSUS LES
PRÉVISIONS RÉELLES ANTICIPÉES**

Conformément à la Loi, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil l'état comparatif des prévisions budgétaires adoptées versus les prévisions réelles anticipées.

15.6 **RÉS. 335.11.2011 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À RECEVOIR**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Robert Bergeron
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'adopter, conformément à l'article 1022 du Code municipal, la liste des comptes à recevoir au 14 novembre 2011, totalisant un montant de cinq cent vingt-huit mille trois cent six dollars et vingt-trois cents (528 306,23 \$).

Adoptée

16. **VARIA**

17. **PÉRIODE DE QUESTIONS ET RÉPONSES**

18. **RÉS. 336.11.2011 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Il est PROPOSÉ par la conseillère Nadia Masse
APPUYÉE par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que la séance ordinaire soit levée et terminée. Il est 20 h 49.

Adoptée

_(signature)_____
Gilbert Brassard
Maire

_(signature)_____
Claire Coulombe
Secrétaire-trésorière/directrice
générale

Je, Gilbert Brassard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

_(signature)_____
Gilbert Brassard
Maire